

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Utilisation de la subvention de l'État: seuls Mangasport et CF Mounana ont justifié

Willy NDONG
Libreville/Gabon

LE 24 juillet dernier, le ministre des Sports, Franck Nguema, dans un courrier adressé au président de la Ligue nationale de football (Linaf), Brice Mbicka Ndjambou, demandait à l'instance dirigeante du championnat national de D1 et D2 de communiquer, conformément à l'orthodoxie financière, les justificatifs des dépenses liées aux championnats. Dix-neuf jours plus tard, qu'en est-il exactement des justificatifs ?

Selon une source proche du ministère des Sports, sur les 24 clubs (D1 et D2), seules deux formations ont pu justifier l'utilisation de l'argent public. "Mangasport et CF Mounana ont apporté les justificatifs nécessaires. Ce n'est pas étonnant ! Ces deux clubs sont bien structurés et n'ont quasiment pas d'arriérés de salaires. Les autres clubs n'ont pas encore justifié. Et nous ne comprenons pas cette situation. Quoi de plus normal que d'avoir des factures de train, de restauration ou d'hôtel ? Nous attendons

donc les justificatifs pour boucler ce volet. Car, l'heure est à l'utilisation rationnelle des fonds publics. Désormais, toutes les fédérations, et à tous les niveaux, doivent justifier l'utilisation de l'argent de l'État", nous confie la source.

Pour le président de Mangasport, Jean Ondo Ella, la décision des autorités sportives du pays de demander des comptes est logique, dans la mesure où il s'agit des deniers publics. " Quoi de plus logique que de justifier l'utilisation des fonds publics ? Concernant notre équipe, Mangasport, nous n'avons aucune difficulté à justifier toutes nos dépenses auprès du ministère des Sports et de Comilog, notre principal sponsor. Nous avons déposé nos justificatifs comme nous le faisons chaque année", nous a-t-il indiqué.

La décision du ministre des Sports d'exiger aux clubs tous les justificatifs a été saluée par le président de l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG), Rémy

Ebanega. Pour lui, "cette démarche vient consolider ce que nous avons déjà proposé. À savoir, la mise en place d'un organe de gestion et de contrôle des clubs, afin de garantir un équilibre des clubs."

Par conséquent, justifier des dépenses telles que l'hébergement, la restauration, le transport et le règlement des salaires ne devrait donc pas constituer une difficulté pour les clubs.

Photo : DR/L'Union



Désormais, toutes les fédérations, et à tous les niveaux, doivent justifier l'utilisation de l'argent de l'État.



Banque des États de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Sélection internationale ouverte n°117/BEAC/DGE-DCBCG/SIO/Ser/2020 pour l'assistance en vue de la migration de l'ERP Oracle E-Business Suite et la modernisation du dispositif de gestion budgétaire et de contrôle de gestion

Dans le cadre de la modernisation de son système comptable, la Banque des États de l'Afrique Centrale souhaite recruter, sur ressources propres, un Cabinet pour l'assistance en vue de la migration 11i vers la version R12 de l'ERP Oracle E-Business Suite et la modernisation du dispositif de gestion budgétaire et de contrôle de gestion pour l'acquisition et l'implémentation d'une solution informatique pour une gestion intégrée. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la *sélection sur la base de la qualité technique et du coût de la proposition*.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt

Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14^{ème} étage, Porte 14.12

☎ : BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 Postes 5452, 5431, 5412 ou 5403

☎ : (+237) 222 23 33 29

@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de *cinquante mille (50 000) francs CFA*. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, sur rendez-vous en raison des contraintes sanitaires en vigueur.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 17 septembre 2020 à 12 heures** (heure de Yaoundé).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt

Bureau d'Ordre, 15^{ème} étage, porte 15.01

☎ : BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en *deux phases*. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 17 septembre 2020 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les propositions jugées conformes, le **mercredi 30 septembre 2020 à 11 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. En raison des contraintes liées à la lutte contre la propagation de la pandémie COVID-19, ces séances ne seront pas publiques.

Yaoundé,

Le Président de la Commission,